

Madame, Monsieur,

Le départ pour l'Allemagne approchant, voici les dernières informations importantes :

- **Rendez-vous LE MERCREDI 22/02 à 05H40 du matin DEVANT LE COLLEGE** pour un départ à 06H00, le temps à chacun de charger ses bagages et de s'installer correctement.
- Votre enfant doit emporter avec lui **sa pièce d'identité, sa carte européenne d'assurance maladie, son carnet de santé (conseillé) et un sac-à-dos avec un pique-nique pour le midi et la fin de journée**. Notre arrivée est prévue vers 20H. Il y aura des pauses régulières, les sacs seront mis dans la soute. Il ne sera donc pas possible de manger des bonbons, des chips ou des gâteaux dans le bus. Par expérience, nous retrouvons trop de déchets par terre ...
En revanche, il est possible de prendre avec toi un petit sac supplémentaire pour une gourde d'eau, de quoi lire, des mouchoirs ... le petit guide de conversation, des appareils électroniques pour s'occuper ect Sur les autoroutes de Belgique, les toilettes étant payantes, prévoir un peu de monnaie.
- La vie scolaire nous a transmis les attestations d'assurance scolaire et extra-scolaire de chaque participant. Il vous appartient de vérifier précisément les termes du contrat, l'**assurance individuelle « accidents corporels » doit être valable à l'étranger**.
- A notre arrivée, j'enverrai un **message via pronote et sur le site du collège**. Pas d'inquiétude si votre enfant n'arrivait pas à vous joindre dès le 1^{er} soir mais sachez qu'il peut naturellement utiliser le téléphone de la famille. Chaque participant va partir avec un carnet de bord dans lequel je rappelle qu'il faut faire le 0033 + le numéro sans le zéro pour appeler la France. Lorsque vous appelez, c'est le 0049 + le numéro sans le zéro pour appeler l'Allemagne.
Si votre enfant a un portable, à vous de vérifier l'activation de l'international et d'être vigilant sur le coût notamment avec les données mobiles.
- Nous allons pouvoir bénéficier en principe d'une subvention très conséquente qui nous permettra de **limiter le coût du séjour à Xanten aux 73 euros du 1er versement**. Les 2^{èmes} chèques déjà donnés vous seront restitués fin mars et les familles ayant réglé la totalité dès le 1^{er} versement seront remboursées du trop perçu. Nous ne donnerons des attestations pour certains comités d'entreprise qu'à l'issue du séjour des Allemandes, lorsque le coût final sera établi.
- Dans les bagages, n'oubliez pas le petit cadeau pour la famille (bouteilles autorisées si elles sont bien enveloppées dans la valise), des vêtements chauds (gants, bonnet, blouson chaud) et deux paires de chaussures minimum dont une chaude. Voir le diaporama sur le site du collège.
Renseignez-vous de la météo à Xanten du 22/02 au 03/03, il peut faire encore froid ...
Avis aux musiciens : si vous le souhaitez, vous pouvez emporter votre instrument. Il conviendra de l'assurer peut-être et d'en prendre soin bien sûr. A l'école, il y a un bel orchestre avec lequel vous pourrez peut-être jouer. En tout cas, nous avons de la place dans les soutes du car.
- Enfin, notez-bien les dates de l'accueil : **du lundi 20/03 – (rendez-vous au COLLEGE entre 20 et 21h) au lundi 27/03**. Une sortie pour les Allemandes ET les Français est prévue le mercredi 22/03 à La Rochelle – nous prendrons le TER – un rallye est réservé.
Le dernier soir avant leur départ, nous nous réunirons autour d'un **buffet où les familles seront conviées, en salle polyvalente au collège**. Chaque famille apportera un plat ou deux que nous mettrons en commun pour clôturer cet échange dans la bonne humeur. Les Allemandes reprendront à l'issue de cette soirée la route pour Xanten et j'espère que ce sera le début de belles relations franco-allemandes.

Pour me joindre, merci d'utiliser ma boîte mail : sandrine.pintena@ac-poitiers.fr

Je vous répondrai très rapidement. N'hésitez pas.

TOURNEZ SVP

- Au niveau des objectifs pédagogiques, **tenir à jour le carnet de bord distribué dans le bus est une obligation scolaire**. Il est la base pour élaborer un travail personnel qui sera évalué. Certains collègues donneront un peu de travail aux élèves, c'est nécessaire pour leur progression, et naturellement **les cours devront être rattrapés au plus tôt**. C'est à chaque élève d'organiser ce rattrapage.

- Voici le lien vers l'application qui nous permettra d'avancer sur le **projet** :

<https://digipad.app/p/257529/1fdcf740a04d>

Suivez les consignes ! Ajoutez vos propres photos !

Je vous invite à le consulter régulièrement.

Les Allemandes ont envoyé des vidéos qui seront disponibles pendant les vacances via un lien sur le padlet.

Les élèves de 4èmes D et G sont responsables du montage de nos vidéos pour présenter le collège. Merci à eux de déposer des liens sur ce même padlet pour que les correspondantes y aient accès avant leur arrivée le 20 mars. C'est leur travail de vacances.

- Vous trouverez en pièce jointe A ME TRANSMETTRE A VOTRE CONVENANCE AVANT LE DEPART

- **LA FICHE MEDICALE D'URGENCE** (Vous confierez à votre enfant le traitement qu'il suit) que vous pourrez soit **m'envoyer par mail, soit donner à votre enfant pour qu'il me la remette le lundi ou le mardi de la rentrée.**

Lorsqu'un **PAI** est mis en place, les médicaments nécessaires en cas d'urgence nous suivrons partout, je les garde sur moi.

- **La CHARTE SUR L'USAGE D'INTERNET et LE DROIT A L'IMAGE** à signer et à me transmettre à votre convenance avant le départ.

Cordi-allemand
Mme PINTENA

***DROIT A L'IMAGE dans le cadre du projet pédagogique de l'échange avec Xanten
du 22/02/2023 au 03/03/2023
avec un accueil prévu du 20/03/2023 au 27/03/2023***

Je soussigné Mr / Mme

Demeurant à

.....
Né (e) le : à

Nationalité :

autorise Mme PINTENA, Mme RIQUE-LURBET, Mr JAMMES à filmer, photographier, enregistrer mon enfant dans le cadre du projet Xanten et de publier ces vidéos, photos et enregistrements sur tous les supports matériels et immatériels, en tous formats et notamment, sans que cette liste soit exhaustive : support papier (tirages des photographies), CDROM / DVDROM et autres supports numériques et par tous moyens inhérents à ce mode de communication, internet (incluant Intranet, Extranet, Blogs, réseaux sociaux), tous vecteurs de réception confondus (smartphones, tablettes, etc.)

Fait à, le

<Signature>

CHARTRE SUR L'USAGE D'INTERNET

Télécharger des musiques, des films ou des jeux vidéo est illégal en Allemagne.

Alors que la France prévoit une réponse graduée d'avertissement et de sanctions avant tout pédagogique, il en va tout autrement en Allemagne où la réponse au téléchargement illégal est beaucoup plus répressive. Les sanctions sont sévères et immédiates.

Pour un téléchargement illégal, l'utilisateur risque une amende de 1.000 euros en moyenne, parfois plus.

Le streaming est autorisé s'il est effectué à partir de sites web officiels (TF1, Arte,...) offrant la possibilité de regarder du contenu (en replay) gratuitement en streaming ou à partir de sites payants (Netflix, HBO,...) offrant la possibilité de regarder des contenus divers en toute sérénité moyennant le paiement d'un abonnement mensuel.

En conséquence, j'informe mon enfant sur le risque lié à cette pratique et m'engage à en assumer les conséquences financières éventuelles.

Fait à, le

<Signature>